

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID : 089-200039642-20250924-82_2025_1-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme HUGEROT Maryvonne, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry</i> : M. DE PINHO José, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>SAMBOURG</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, M. ROY Yohan, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés avant donné pouvoir : <i>Aisy-sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. DE PINHO José), <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal) Absents excusés : <i>Argenteuil</i> : M. TRONEL Michel, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Dannemoine</i> : M. KLOETZLEN Éric, <i>Flogny-La-Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, M. DEPUYDT Claude, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Tonnerre</i> : M. LETRILLARD Laurent, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEU Nadine
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 49 - Absent(s) : 26 - Pouvoir(s) : 7 - Votants 56	Absents non excusés : <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, <i>Gland</i> : Mme CAMUS NEYENS Sandrine <i>Lézennes</i> : M. DUTOIT Franck <i>Saint-Martin sur Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil, M. MANUEL Lucas, <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean-Marie Secrétaire de séance : M. BERCIER Jacques Date de convocation : mercredi 17 septembre 2025
Délibération n° 82-2025	

Objet :

FINANCES

Décisions modificatives

Budget OM – DM n° 1

VU la délibération du conseil communautaire n° 06-2024 en date du 15 février 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 20-2025 en date du 2 avril 2025 adoptant le Budget Primitif 2025 pour le Budget Déchets Ménagers ;

Considérant que le nombre d'admissions en non-valeurs rend nécessaire un renforcement des crédits du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement afin d'abonder un virement à la section d'investissement, permettant de couvrir les besoins liés aux opérations d'équipement ;

Considérant qu'un ajustement des prévisions budgétaires s'avère nécessaire afin d'intégrer la prise en compte des montants toutes taxes comprises, initialement estimés hors taxes, et que cette régularisation vise uniquement à assurer une couverture sincère et complète des dépenses prévues, sans qu'aucun dérapage du coût réel des travaux ne soit constaté ;

Considérant qu'il est possible de mobiliser une partie des crédits inscrits au chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour financer ces ajustements ;

Considérant que certains mouvements concernent des opérations d'ordre budgétaire inscrites au chapitre 041 ;

Considérant que la présente décision modificative respecte l'équilibre budgétaire du budget annexe « Déchets ménagers » conformément à la nomenclature M4 ;

Monsieur le président propose à l'assemblée de modifier le budget annexe « Déchets Ménagers » de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
6542/65	Créances éteintes	5 000,00 €	(1)
023/023	Virement à la section d'investissement	165 000,00 €	(1)
022/022	Dépenses imprévues	- 170 000,00 €	(2)
		- €	

(1) : ajout de crédits / (2) : reprise de crédits

Section d'investissement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
2313/041	Construction	31 400,00 €	(1)
2138/041	Autres Construction	15 700,00 €	(1)
2313/23	Autres Construction	215 000,00 €	(1)
2141/21	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	- 50 000,00 €	(2)
		212 100,00 €	

Section d'investissement

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
2031/041	Frais d'études	47 100,00 €	(1)
021/021	Virement de la section d'exploitation	165 000,00 €	(1)
		212 100,00 €	

(1) : ajout de crédits / (2) : reprise de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	56	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Monsieur le président à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M BERCIER Jacques



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).